



► Note d'information

Préparée pour le Deuxième Sommet mondial pour le développement social

Juillet 2025

Accélérer la transition vers la formalité en faveur du travail décent et de la justice sociale

Principaux éléments de réflexion pour le Deuxième Sommet mondial pour le développement social

- **L'informalité est un aspect essentiel et problématique du monde du travail. Bien que la proportion des travailleurs dans l'économie informelle soit globalement en recul, leur nombre continue de croître en valeur absolue.**

L'emploi informel demeure une caractéristique de trop nombreuses économies et la réalité quotidienne de 2 milliards de travailleurs et de 80 pour cent des entreprises dans le monde.

- **La transition des travailleurs et des unités économiques vers l'économie formelle est indispensable pour faire progresser la justice sociale, assurer un travail décent pour tous et atteindre les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies.** L'informalité généralisée est source d'importantes difficultés pour la réalisation des droits des travailleurs et les conditions de travail. Elle porte également atteinte à l'état de droit, freine la productivité et a des retombées négatives sur: i) le développement d'entreprises durables, les recettes publiques et le pouvoir d'action des gouvernements, ii) la solidité des institutions, et iii) la concurrence loyale sur les marchés nationaux et internationaux.
- **Une approche intégrée et cohérente fondée sur des institutions de dialogue social solides et une meilleure représentation des travailleurs informels est nécessaire pour remédier à l'informalité de manière significative et**

durable. En ce sens, la recommandation (n° 204) sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, 2015, est un instrument d'orientation incontournable. L'expérience a montré que les quatre piliers suivants peuvent être considérés comme des conditions préalables: i) allier bonne gouvernance, cadre réglementaire approprié ainsi que volonté et engagement politiques; ii) donner aux travailleurs et aux unités économiques de l'économie informelle les moyens de s'organiser, de se faire entendre et d'être représentés dans le cadre d'un dialogue social inclusif; iii) mettre en place un environnement favorable aux entreprises durables pour faire du plein emploi productif une réalité; et iv) améliorer les conditions de vie et de travail pour tous grâce à une transition vers la formalité qui ne laisse personne de côté.

- **S'unir et développer des partenariats stratégiques au sein du système multilatéral et avec les institutions financières internationales.** Une coordination efficace, un partage des connaissances et des partenariats stratégiques permettront de renforcer les capacités nationales pour lutter contre l'informalité et d'assurer un financement suffisant et durable des politiques et des interventions qui visent à mettre en place des voies d'accès à la formalité.

► Introduction

L'économie informelle est un aspect essentiel du monde du travail, qui concerne environ 6 travailleurs sur 10 et 8 entreprises sur 10 dans le monde (OIT, 2023a, pp. 15 et 24). Sa contribution au produit intérieur brut total oscille, selon les régions, entre 15 et 35 pour cent (Ohnsorge et Yu, 2022; Deléchat et Medina, 2021) et, malgré des différences marquées entre les pays et les régions, elle est présente dans toutes les économies.

Cette informalité généralisée est l'un des nombreux obstacles structurels à la justice sociale et au développement durable. Elle entrave l'accomplissement de progrès pour réduire les inégalités et assurer un travail décent pour tous, notamment par la réalisation des principes et droits fondamentaux au travail. Elle porte aussi atteinte à l'état de droit, freine la productivité et a des retombées négatives sur: i) le développement d'entreprises durables, les recettes publiques et le pouvoir d'action des gouvernements, en particulier en ce qui concerne les politiques économiques, sociales et environnementales, ii) la solidité des institutions et iii) la concurrence loyale sur les marchés nationaux et internationaux. L'omniprésence de l'informalité sape les efforts déployés en faveur d'un développement socio-économique inclusif et durable.

Le débat sur la transition vers l'économie formelle, y compris la question de la prévention de l'informalisation, a atteint un point décisif. En effet, malgré des efforts accrus et des capacités croissantes au niveau national, et malgré les possibilités qu'offrent la révolution numérique et l'intégration aux chaînes d'approvisionnement, cette transition demeure un défi à relever.

Si un nombre croissant de pays ont montré qu'il était possible, avec un effort soutenu en matière de cohérence et de coordination des politiques, d'élaborer des cadres juridiques et stratégiques efficaces pour la formalisation de l'économie, d'autres ne se sont engagés que récemment dans cette voie ou envisagent seulement de le faire. Les décideurs et les organisations d'employeurs et de travailleurs sont très demandeurs d'approches factuelles innovantes et de bonnes pratiques au sujet des cadres d'action et de coordination à mettre en place pour faciliter la transition vers l'économie formelle.

Dix ans après l'adoption de la recommandation (n° 204) sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, 2015, la discussion générale de la Conférence internationale du Travail de 2025 sur les approches innovantes (OIT, 2024, 2025a, 2025b, 2025c) offre l'occasion de réfléchir aux enseignements à retenir et de définir des moyens efficaces de remédier à l'informalité et de favoriser la cohérence et la complémentarité des interventions aux niveaux sectoriel, national et international. Le Deuxième Sommet mondial pour le développement social constitue une importante plateforme pour aborder l'informalité comme l'un des principaux obstacles à la réalisation des ODD et pour continuer à promouvoir des stratégies inclusives – améliorer la protection sociale et du travail, renforcer les institutions et instaurer une transformation économique durable – en veillant à ce qu'aucun travailleur ne soit laissé de côté dans l'action globale en faveur de la justice sociale par le travail décent.

► L'informalité en chiffres

L'informalité a progressivement reculé au cours des deux dernières décennies à l'échelle mondiale, mais les progrès sont lents. Si la part de l'emploi informel dans l'emploi total est passée de 62 pour cent en 2004 à un peu moins de 58 pour cent en 2024 (OIT, non daté), le nombre de travailleurs informels continue d'augmenter, sous l'effet de la croissance démographique et de l'emploi, et a dépassé les 2 milliards en 2024. Les chiffres oscillent entre une proportion de 13 pour cent des travailleurs dans les pays à revenu élevé à près de 90 pour cent dans les pays à faible revenu.

Certaines catégories de travailleurs et certains types d'entreprises sont, dans la plupart des contextes, plus

exposés à l'informalité et plus touchés que d'autres. La probabilité d'occuper un emploi informel est plus de deux fois supérieure pour les travailleurs temporaires que pour les salariés. Par ailleurs, un salarié sous contrat temporaire est cinq fois plus susceptible d'occuper un emploi informel qu'un salarié ayant un contrat à durée indéterminée et à plein temps, et il se trouve presque autant exposé à l'informalité qu'un indépendant. Plus les entreprises sont grandes, moins il y a de risques qu'elles soient informelles ou qu'elles emploient des travailleurs informels. De même, l'informalité est toujours plus présente dans certains secteurs, comme l'agriculture, le travail domestique¹ et la construction. Le

1 Plus de 80 pour cent des 75,6 millions de travailleurs domestiques recensés dans le monde – dont 76 pour cent de femmes – occupent un emploi informel, soit une proportion deux fois supérieure à celle des autres salariés. Voir OIT (2022a, p. 201).

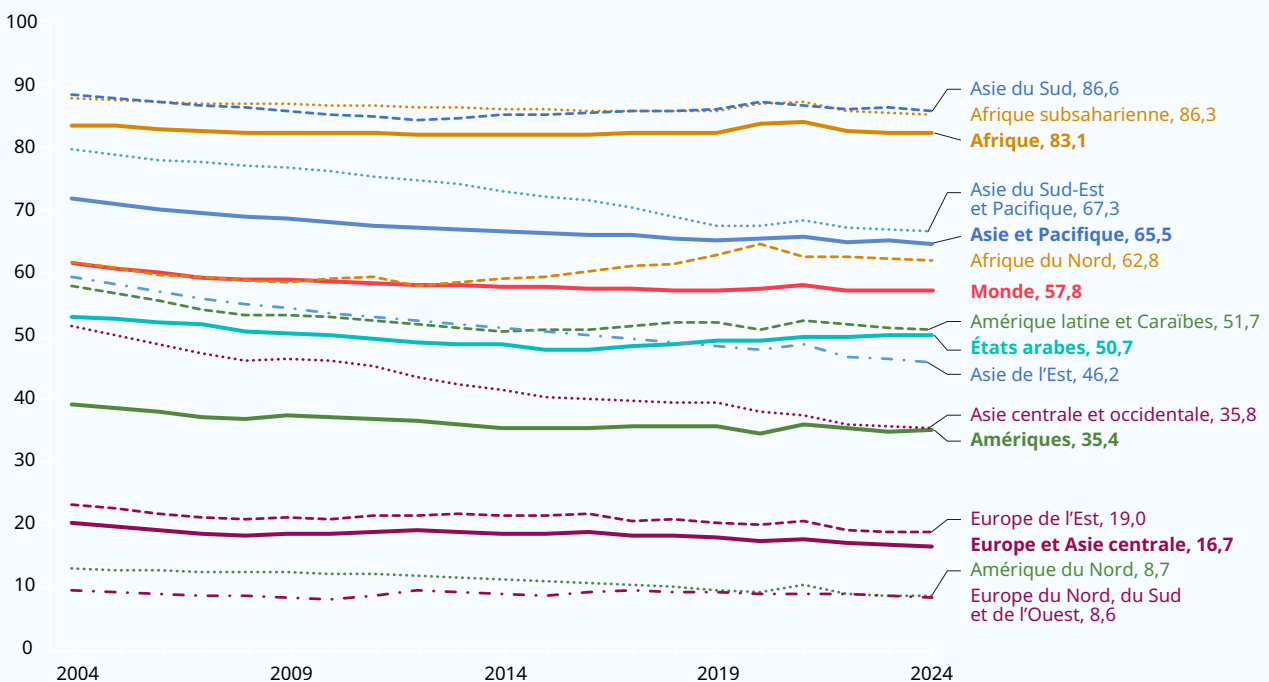
travail à domicile et les activités exercées dans des lieux de travail non fixes (ou plus généralement en dehors de locaux professionnels visibles et permanents) sont plus fréquemment informels (OIT, 2023a, p. 42).

Dans la majorité des pays, les femmes sont plus exposées à l'informalité que les hommes, même si cette tendance ne se vérifie pas à l'échelle mondiale. Elles tendent également à être surreprésentées dans les segments particulièrement vulnérables de l'informalité (notamment les travailleuses domestiques, les travailleuses à domicile² et les travailleuses familiales collaborant à l'entreprise). Les travailleurs jeunes et âgés sont plus exposés à l'informalité que ceux de la tranche d'âge intermédiaire. Il en va de même pour les travailleurs en situation de handicap par rapport aux personnes valides (70 pour cent contre 58 pour cent, respectivement) (OIT, 2023c, paragr. 37). Par ailleurs, la probabilité d'occuper un emploi informel est plus grande chez les autochtones (20,0 points de pourcentage de plus) que chez les non-autochtones (OIT, 2020, p. 87). Le lien de cause à effet entre des niveaux d'éducation élevés et une réduction de l'informalité est attesté partout dans le monde, et l'économie informelle tend à concentrer les travailleurs ayant un faible niveau d'instruction.

► Qu'est-ce que l'économie informelle?

Dans l'optique de l'action publique, «les termes "économie informelle" désignent toutes les activités économiques des travailleurs et des unités économiques qui – en droit ou en pratique – ne sont pas couvertes ou sont insuffisamment couvertes par des dispositions formelles» et «ne désignent pas les activités illicites [...]», comme l'indique la recommandation n° 204. En 2023, la 21^e Conférence internationale des statisticiens du travail a adopté une résolution concernant les statistiques de l'économie informelle (OIT, 2023b), qui s'aligne conceptuellement sur la recommandation n° 204 et donne la définition suivante: toutes les activités productives effectuées par des personnes ou des unités économiques qui – en droit ou dans la pratique – ne sont pas couvertes par des dispositions formelles, qu'elles soient exercées en échange d'un paiement ou d'un profit, ou pas. Cette définition conceptuelle se retrouve dans les définitions opérationnelles des éléments clés de l'économie informelle, à savoir le secteur informel et l'emploi informel.

► Figure 1. Part de l'emploi informel dans l'emploi total, 2004-2024 (en pourcentage)



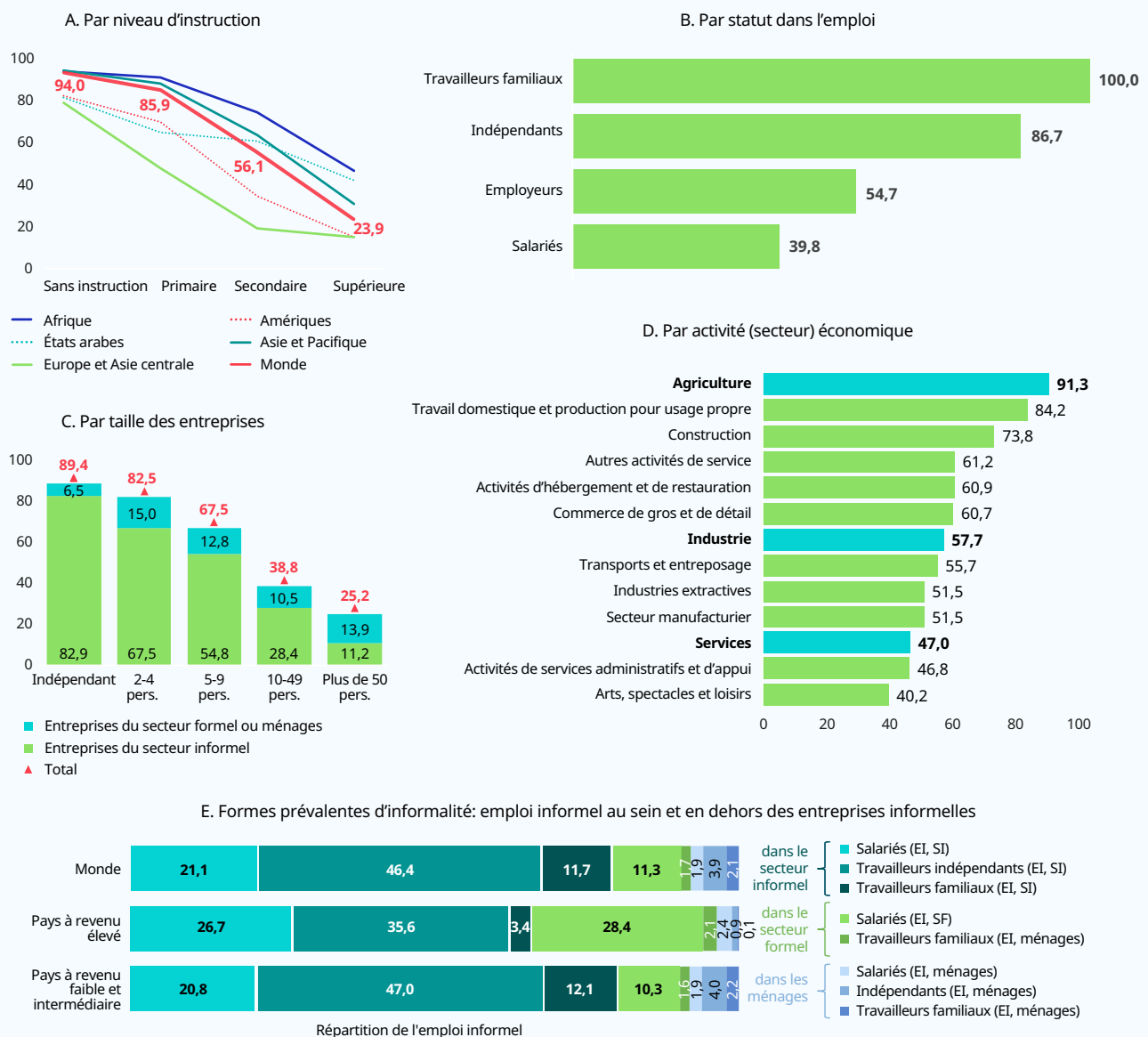
Source: ILOSTAT, Estimations modélisées, [indicateur 8.3.1 des ODD](#).

² Dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, les travailleurs à domicile sont majoritairement des femmes. En 2019, 92 pour cent d'entre elles occupaient un emploi informel, contre 88 pour cent des hommes (OIT, 2022b, p. 57).

La plupart des travailleurs de l'économie informelle sont confrontés à des déficits de travail décent plus marqués et à une plus grande vulnérabilité que les travailleurs de l'économie formelle. À l'échelle mondiale, les salariés occupant un emploi informel gagnent en moyenne 56 pour cent de ce que gagnent les salariés formels (OIT, 2023a, p. 41) et les travailleurs informels risquent deux

fois plus d'être pauvres que les travailleurs formels³. Par ailleurs, le niveau de productivité du travail dans les unités économiques de l'économie informelle est inférieur de moitié à celui de l'économie formelle (OCDE et OIT, 2019).

► **Figure 2. Part de l'emploi informel dans l'emploi total pour les groupes les plus exposés à l'informalité, et formes prévalentes d'informalité (en pourcentage)**



³ En utilisant le seuil de pauvreté relative de 60 pour cent du revenu médian des ménages (OIT, 2023d, pp. 43-44).

► Remédier à l'informalité et promouvoir la transition vers la formalité

La recommandation n° 204 propose trois voies complémentaires pour encourager la formalisation:

- i) faciliter la transition des travailleurs et des unités économiques de l'économie informelle vers l'économie formelle, tout en respectant les droits fondamentaux des travailleurs et en offrant des possibilités de sécurité du revenu, de subsistance et d'entrepreneuriat;
- ii) promouvoir la création d'entreprises et d'emplois décents, leur préservation et leur pérennité dans l'économie formelle, ainsi que la cohérence entre les politiques macroéconomiques, les politiques d'emploi, de protection sociale et les autres politiques sociales;
- iii) prévenir l'informalisation des emplois de l'économie formelle.

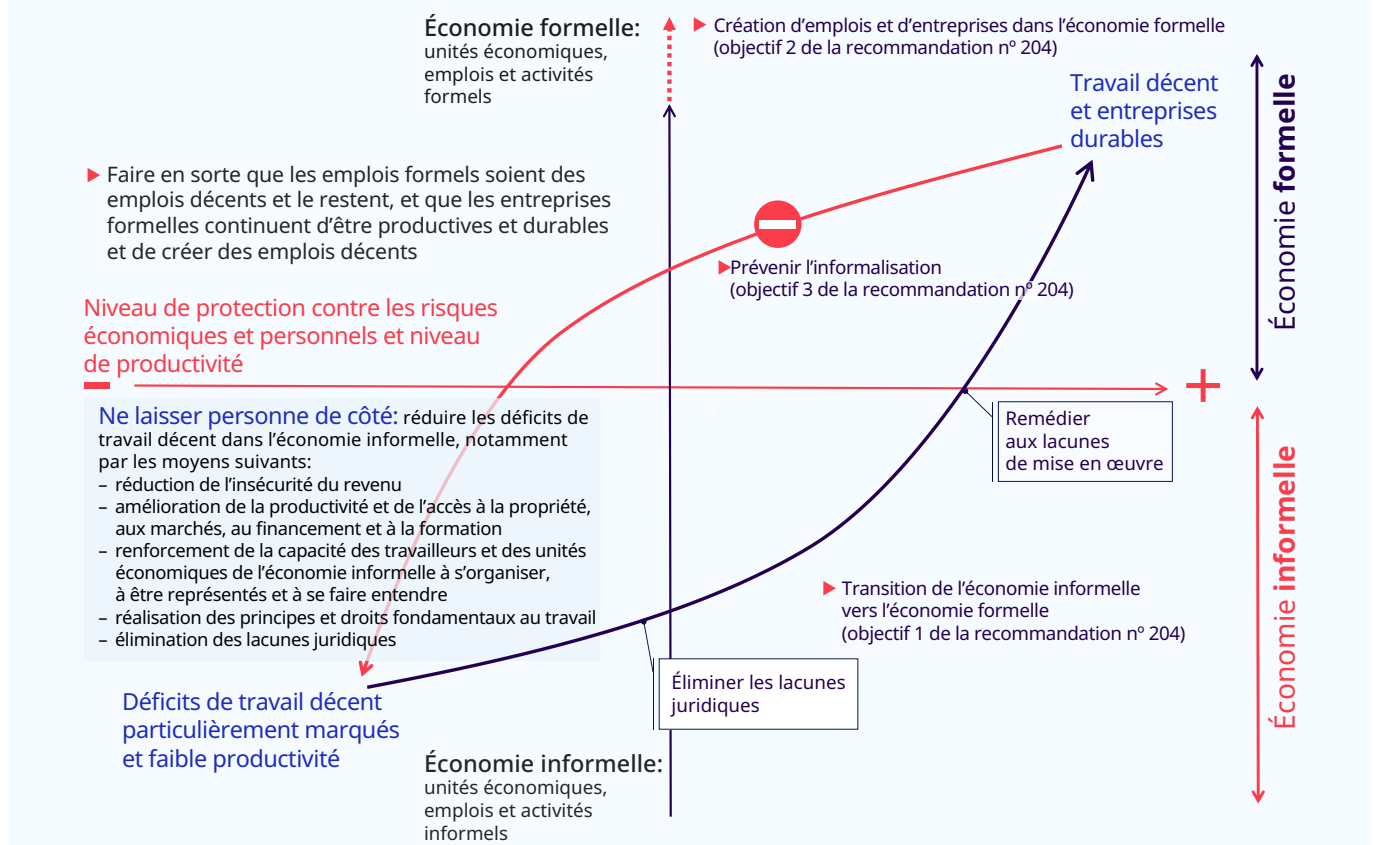
Une approche intégrée et cohérente est indispensable pour remédier à l'informalité de manière significative et durable et promouvoir la transition vers la formalité. Dans la plupart des cas, une telle approche combine des interventions dans plusieurs domaines afin de s'attaquer aux différents moteurs de l'informalité,

d'accroître la capacité de l'économie à intégrer les travailleurs et les entreprises de l'économie informelle et de renforcer celle des individus et des entreprises à rejoindre l'économie formelle.

L'expérience acquise depuis l'adoption de la recommandation n° 204 en 2015 a montré que les quatre piliers suivants pouvaient être considérés comme des conditions préalables à l'efficacité de ce type d'approche⁴.

- **Allier bonne gouvernance, cadre réglementaire approprié, et volonté et engagement politiques.** Pour accompagner la transition vers l'économie formelle, il est souvent nécessaire de faire preuve de volonté politique et de s'engager à adopter des mesures appropriées et à mener des réformes réglementaires et institutionnelles, tout en encourageant l'état de droit, la responsabilisation, la cohérence des mesures et l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles. Cela nécessite

► Figure 3. L'amélioration des conditions de vie et de travail par et pour la formalisation



⁴ Voir le rapport d'information de l'OIT pour la discussion générale (OIT, 2025a) et l'étude de synthèse préparée pour y contribuer (OIT, 2025c).

également un dialogue social efficace et des mécanismes de consultation inclusifs. Les stratégies visant à lutter contre l'informalité et à promouvoir la transition vers la formalité devraient, le cas échéant, être ancrées dans les plans de développement nationaux, alignées sur des objectifs économiques et sociaux plus larges et financées de manière adéquate et durable.

- **Donner aux travailleurs et aux unités économiques de l'économie informelle les moyens de s'organiser, de se faire entendre et d'être représentés dans le cadre d'un dialogue social inclusif.** Les travailleurs et les unités économiques de l'économie informelle ou exposés au risque d'informalisation doivent avoir la possibilité de s'exprimer et de défendre leurs intérêts lorsque sont prises des décisions qui les concernent. Les associer aux premières étapes de la conception et de la mise en œuvre des politiques renforcera l'efficacité des mesures prises. Cela implique l'organisation des travailleurs et des unités économiques de l'économie informelle, ainsi qu'un dialogue social efficace et inclusif, afin que leurs points de vue soient pris en compte. Compte tenu de la place essentielle qu'elles occupent dans les institutions et les processus de dialogue social, les organisations représentatives des employeurs et des travailleurs peuvent jouer un rôle décisif dans la représentation des travailleurs informels. En pratique, elles peuvent leur donner la possibilité de s'affilier. Dans d'autres cas, elles leur fournissent des services ou forment des alliances avec eux pour remédier à des problèmes spécifiques ou saisir des opportunités. L'économie sociale et solidaire peut aussi contribuer à réduire l'écart entre l'économie informelle et l'économie formelle en mettant à la disposition des travailleurs et des unités économiques de l'économie informelle des structures complémentaires qui promeuvent la solidarité, l'entraide et la prise de décision collective.

- **Mettre en place un environnement favorable aux entreprises durables pour faire du plein emploi productif une réalité.** Un tel environnement est nécessaire pour garantir une concurrence loyale et des gains de productivité, ainsi que la création, le maintien et la viabilité d'entreprises et d'emplois décents dans l'économie formelle. Parallèlement, le développement des capacités de production, le perfectionnement des compétences, des institutions du marché du travail adéquates et efficaces, ainsi qu'une protection sociale effective de tous les travailleurs contribuent à stimuler les gains de productivité et garantissent qu'ils sont équitablement répartis afin de promouvoir le développement social et économique.
- **Améliorer les conditions de vie et de travail pour tous grâce à une transition vers la formalité qui ne laisse personne de côté.** Cette transition est essentielle pour la réalisation de certains objectifs primordiaux, notamment l'accès à un travail décent. Pourtant, pour une grande partie des travailleurs et des unités économiques de l'économie informelle, elle ne semble guère envisageable à court terme. Pour ne laisser personne de côté, la priorité doit être de prendre des mesures urgentes afin de remédier aux déficits de travail décent et aux vulnérabilités les plus graves auxquels sont confrontés certains travailleurs très éloignés de la formalité, comme la faiblesse des revenus et de la productivité, les mauvaises conditions de travail et l'absence de couverture sociale. Il est important de noter que la réalisation en pratique des principes et droits fondamentaux au travail ne peut et ne doit pas être subordonnée à la formalisation, mais doit au contraire soutenir et faciliter la transition vers la formalité. En outre, les travailleurs et les unités économiques doivent pouvoir s'organiser pour se faire entendre à chaque étape de leur parcours vers la formalité, afin de progresser vers l'économie formelle.

► **Accélérer et intensifier la transition vers la formalité en se fondant sur la recommandation n° 204: priorités et principes**

Pour accélérer la mise en œuvre de la recommandation n° 204, il pourrait être envisagé de recourir à des approches innovantes et à des bonnes pratiques fondées sur les priorités et les principes suivants.

- **Intensifier les efforts déployés pour améliorer la gouvernance et adopter des approches globales, coordonnées et intégrées.** Trop d'interventions à

ce jour sont fragmentées et mal coordonnées, se concentrent uniquement sur un domaine spécifique des politiques de formalisation et pâtissent de systèmes de contrôle de conformité inappropriés. Une approche transversale qui amène un large éventail de ministères et différents niveaux d'administration à travailler ensemble – combinée à un dialogue social efficace et inclusif – peut favoriser

la coordination, l'intégration et les effets de synergie afin d'accélérer la transition vers la formalité.

- **Veiller à ce que les travailleurs et les unités économiques de l'économie informelle soient organisés et effectivement représentés dans les instances de dialogue social lorsqu'il est question des mesures à mettre en place pour accompagner la transition vers la formalité.** Dans la mesure du possible, et sous réserve de mesures de renforcement des capacités appropriées, il faudrait que les organisations représentatives d'employeurs et de travailleurs recrutent de nouveaux membres parmi les travailleurs et les unités économiques de l'économie informelle, développent les services qu'elles leur proposent et les aident à accéder aux instances de dialogue social, y compris au système de négociation collective. Ces organisations pourraient aussi nouer des alliances avec des organisations de travailleurs et d'unités économiques de l'économie informelle afin de renforcer leur représentation. Les coopératives et l'économie sociale et solidaire peuvent aider les travailleurs informels à mieux faire entendre leur voix.
- **Favoriser la formalisation tout en réduisant les déficits de travail décent dans l'économie informelle, en veillant à ce que personne ne soit laissé de côté.** La transition vers la formalité demeure l'une des principales voies d'accès au travail décent. Or, pour certains travailleurs et certaines unités économiques de l'économie informelle, intégrer l'économie formelle n'est pas une option réaliste à court terme. Pour eux, l'amélioration des conditions de vie et de travail est une priorité qui permettra d'envisager une transition vers la formalité à plus long terme.
- **Accélérer la mise en œuvre des normes internationales du travail, notamment des conventions fondamentales.** La mise en œuvre de ces normes permet de créer des conditions de travail sûres, justes et dignes pour tous les travailleurs, y compris ceux de l'économie informelle.
- **Créer un environnement propice aux entreprises durables, qui stimule l'emploi productif et les gains de productivité en garantissant qu'ils seront équitablement répartis.** Un environnement favorable aux entreprises est essentiel pour soutenir la transition des unités économiques et des travailleurs informels vers la formalité, ainsi que pour prévenir l'informalisation des unités économiques et des travailleurs de l'économie formelle.
- **Accorder une attention particulière aux personnes exposées aux déficits de travail décent les plus graves dans l'économie informelle.** S'attaquer aux causes profondes de l'informalité chez les femmes et parmi les travailleurs exposés aux déficits de travail

décent les plus graves dans l'économie informelle, comme le préconise la recommandation n° 204, exige des mesures qui tiennent systématiquement compte de leur situation et de leurs besoins spécifiques dans le cadre d'interventions générales et d'interventions ciblées. La transition vers la formalité peut favoriser l'autonomisation économique et la capacité de ces travailleurs à faire entendre leur voix en levant certaines barrières qui les confinent, en particulier les femmes, dans des activités peu productives et mal rémunérées. Il s'agit notamment d'améliorer l'accès aux ressources productives, aux services de soin et aux mesures d'atténuation des risques, et de veiller à ce qu'ils soient effectivement représentés.

- **Mettre à profit les nouvelles technologies tout en réduisant la fracture numérique.** Les nouvelles technologies, notamment les technologies numériques, peuvent simplifier les procédures d'enregistrement des entreprises et des emplois et faciliter l'accès à la sécurité sociale, à la formation, aux services financiers, aux marchés et à d'autres services qui améliorent la productivité et aident les travailleurs et les unités économiques de l'économie informelle à surmonter certains des obstacles qui les empêchent d'entrer dans l'économie formelle. Les nouvelles technologies peuvent contribuer à prévenir l'informalisation tout en veillant au respect de la législation, y compris par des systèmes de contrôle plus efficaces. Pour tirer parti de ces possibilités, les efforts doivent porter sur l'adaptation de la réglementation, la protection de la vie privée des travailleurs et la transparence dans l'utilisation des technologies. En outre, les pouvoirs publics doivent s'assurer que l'infrastructure et les compétences numériques nécessaires sont accessibles et abordables pour tous.
- **Appliquer des approches sectorielles et d'autres approches ciblées en matière de formalisation.** Bien qu'une approche globale de la formalisation, à l'échelle de l'économie, soit recommandée pour traiter l'ensemble des facteurs d'informalité, les approches sectorielles intégrées présentent l'avantage de mettre l'accent sur les enjeux et les causes spécifiques de l'informalité au sein des secteurs, tout en s'appuyant sur les politiques et les organisations sectorielles existantes. Les approches sectorielles permettent d'aborder le problème de l'informalité dans la perspective des chaînes de valeur et peuvent bénéficier des mécanismes de coordination entre entités privées et publiques, y compris en matière d'amélioration de la productivité.
- **Montrer le double avantage que présentent la transition vers la formalité et une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables.** Les efforts déployés pour promouvoir la transition vers la formalité

et une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables se renforcent mutuellement et sont essentiels pour un développement durable et inclusif. Les travailleurs et les unités économiques de l'économie informelle sont particulièrement vulnérables au changement climatique et aux risques environnementaux, d'autant qu'ils exercent souvent dans des secteurs liés à l'environnement tels que l'agriculture, la pêche, la sylviculture et la gestion des déchets. Dans de nombreux contextes, des mesures plus ciblées (comme la possibilité d'accéder à des financements verts, d'actualiser ou de perfectionner ses compétences, de bénéficier de la protection sociale ou de nouer des liens commerciaux) peuvent aider les travailleurs et les unités économiques de l'économie informelle à adopter des pratiques durables qui les rendront moins vulnérables, plus productifs et plus résilients.

- **Renforcer la base de données utilisée pour mesurer et analyser l'impact des politiques et des interventions.** Il faudrait à l'avenir mettre en place des systèmes statistiques et des capacités d'analyse, ou renforcer ceux qui existent, le cas échéant, afin de remédier au manque de données et aux problèmes méthodologiques (conformément à OIT, 2023b), tout en encourageant les producteurs et les utilisateurs de données, y compris les décideurs, à échanger régulièrement les uns avec les autres. C'est à cette condition, accompagnée d'évaluations d'impact plus systématiques, que l'on pourra soutenir l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de politiques de formalisation qui tiennent compte de la diversité des contextes et des situations, et qui ne laissent personne de côté.
- **Développer les partenariats stratégiques au sein du système multilatéral et avec les institutions financières internationales.** L'intérêt accru que portent les mandants de l'OIT, le Secrétaire général

des Nations Unies, les organismes des Nations Unies, les institutions financières internationales et d'autres parties prenantes à l'économie informelle offre une occasion unique d'accélérer les progrès pour remédier à l'informalité et promouvoir la transition vers la formalité en renforçant les partenariats existants et en en créant de nouveaux. L'OIT a un rôle central à jouer pour améliorer la cohérence des actions dans ce domaine et favoriser des complémentarités, en particulier au sein du système multilatéral. Des initiatives multilatérales (comme la Coalition mondiale pour la justice sociale) peuvent faciliter la cohérence, la coopération et la coordination des interventions. En outre, il sera nécessaire de renforcer la collaboration, la coordination et, si possible, les partenariats avec les institutions financières internationales.

- **Renforcer les capacités des mandants en encourageant le partage des connaissances et en promouvant la coopération horizontale.** Il est essentiel de recenser les bonnes pratiques et les approches innovantes en matière de transition vers la formalité et de renforcer les cadres de recherche, de partage des connaissances et les capacités pour la conception et la mise en œuvre de moyens efficaces de remédier à l'informalité et de prévenir l'informalisation au niveau national. Cela nécessite de consolider et d'étendre les connaissances et l'expertise en matière de stratégies intégrées, de développer des outils, d'intensifier les actions de sensibilisation et d'améliorer les mécanismes de coordination pour favoriser les synergies entre les interventions. Cela devrait permettre de s'assurer que les modèles d'intervention utilisés pour concevoir et mettre en place des voies d'accès à la formalité sont efficaces, durables et inclusifs, et qu'ils sont à la hauteur des défis systémiques à relever pour débloquer le potentiel de développement économique et social (OIT, 2025a, 2025d).

► **Références**

Deléchat, Corinne C., et Leandro Medina. 2021. «[What Do We Know about the Informal Economy?](#)», dans *The Global Informal Workforce: Priorities for Inclusive Growth*, publié sous la dir. de Corinne C. Deléchat et Leandro Medina, 1-10. Washington, DC: FMI.

OCDE et OIT (Organisation de coopération et de développement économiques). 2019. [Tackling Vulnerability in the Informal Economy](#). Paris: Éditions OCDE.

Ohnsorge, Franziska, et Shu Yu (dir. de publication). 2022. [The Long Shadow of Informality: Challenges and Policies](#). Washington, DC: Groupe de la Banque mondiale.

- OIT (Organisation internationale du Travail). 2020. [*Application de la convention n° 169 relative aux peuples indigènes et tribaux: pour un avenir inclusif, durable et juste*](#). Genève: BIT.
- . 2022a. [*Faire du travail décent une réalité pour les travailleurs domestiques: progrès et perspectives dix ans après l'adoption de la convention \(n° 189\) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011*](#). Genève: BIT.
- . 2022b. [*Le travail à domicile: de l'invisibilité au travail décent*](#). Genève: BIT.
- . 2023a. [*Women and Men in the Informal Economy: A Statistical Update*](#). Genève: BIT.
- . 2023b. [*Résolution concernant les statistiques de l'économie informelle*](#), ICLS/21/2023/Rés. I.
- . 2023c. [*Ne laisser personne de côté: mettre en place une protection inclusive des travailleurs dans un monde du travail en mutation*](#), ILC.111/Rapport V. Genève: BIT.
- . 2023d. [*Contextualizing Informality: The Informal Economy Indicator Framework*](#), ICLS/21/2023/Room document 5.
- . 2024. [*Background Guide for the Regional Tripartite Knowledge Sharing Forum: Innovative Approaches to Promoting the Transition to Formality in Latin America and the Caribbean*](#). Lima: Bureau régional de l'OIT pour l'Amérique latine et les Caraïbes.
- . 2025a. [*Des approches innovantes pour remédier à l'informalité et promouvoir la transition vers la formalité en faveur du travail décent*](#), ILC.113/Rapport VI. Genève: BIT.
- . 2025b. [*Innovative Approaches to Formalization in Asia and the Pacific: Background Report to ILO Asia and the Pacific Tripartite Regional Knowledge Sharing Forum*](#). Genève: BIT.
- . 2025c. [*Synthesis Review of ILO Evaluation Reports on Formalization Interventions Undertaken between 2018 and 2024 with Insights on Innovative Approaches and Lessons Learned*](#). Genève: BIT.
- . 2025d. [*Résolution relative à la discussion générale concernant les moyens de remédier à l'informalité et de promouvoir la transition vers la formalité en faveur du travail décent*](#), ILC.113/Résolution IV.
- . Non daté. «Indicateur ODD 8.3.1. – Estimations modélisées du BIT», base de données ILOSTAT. Consultée le 5 février 2025.

Contact

Organisation internationale du Travail
Route des Morillons 4
CH-1211 Genève 22
Suisse

Programme d'action prioritaire: Transition de
l'économie informelle vers l'économie formelle
Courriel: apformalization@ilo.org

DOI: doi.org/10.54394/XWZV3469



Cette note est mise à disposition dans le cadre d'une licence [CC BY 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/) qui autorise la reproduction, le partage et l'adaptation (y compris la traduction) du contenu, quel qu'en soit le motif. L'utilisateur doit clairement indiquer que l'OIT est la source originale.